



COMMUNIQUE DE PRESSE Mardi 9 mai 2006

CAISSE-COMMUNE

A le plaisir de vous convier au Sénat le jeudi 11 mai 2006 pour la discussion sur le projet de loi sur l'auto-partage

Depuis plusieurs années nous tentons de **faire reconnaître la spécificité des services d'auto-partage** : aujourd'hui nos efforts voient un début de concrétisation avec le **dépôt d'une proposition de loi au Sénat** par le sénateur Roland RIES, cette loi est inscrite à l'ordre du jour du Sénat, **elle sera discuté en séance publique le jeudi 11 mai 2006.**

Pionnier de l'auto partage en France, **Caisse-Commune contribue** activement, depuis 6 ans, **à l'amélioration de l'environnement** en utilisant des véhicules récents moins polluants mais aussi en réduisant le nombre de véhicule en circulation et en stationnement en milieu urbain. L'auto-partage est un **service bien distinct de location courte durée** qui propose que des course supérieures à 24 heures, avec l'auto-partage, les voitures sont partagées et remplace 17 véhicules individuels, **ainsi libère de l'espace sur la voirie.** Caisse-Commune, c'est donc un complément aux transports en commun, de ce fait, elle a reçu le **soutient de l'ADEME et du PREDIT.**

Cette loi va permettre d'**instaurer un label d'auto-partage** et réserver aux organisations qui respectent ce label des avantages, notamment la possibilité de faire **stationner des véhicules sur la voirie** et ainsi **permettre de multiplier le nombre de station** d'auto-partage afin de faciliter l'accès au service

Pour plus d'information voir le site du Sénat :

http://www.senat.fr/plateau/index.html#jeudi_11_mai_2006

Caisse-Commune 56 Bd Beaumarchais (rue Clotilde de Vaux) Paris 11^{ème}
<http://www.caisse-commune.com>

Contact Presse : Loïc MIGNOTTE Tél : 01 43 55 15 95 / 01 43 55 15 85
l.mignotte@caisse-commune.com

Dossier de presse sur le site :

<http://www.caisse-commune.com/htm/presse.htm>